



Le journal de l'Eyrieux



SYNDICAT MIXTE EYRIEUX CLAIR / Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents

Journal du Syndicat Eyrieux Clair | Janvier 2020 | Numéro 18

Gestion

Vers la fin du
2^e Contrat de Rivière

p. 6

Ressource

Tous concernés
pour économiser l'eau

p. 8

Patrimoine

Des milieux humides
à valoriser et protéger

p. 10

Edito



L'année 2019 a été marquée par le lancement du bilan du deuxième Contrat de Rivière Eyrieux-Embroye-Turzon et la réalisation des premières investigations de terrain. Durant toute l'année à venir, un diagnostic détaillé portant à la fois sur la procédure et l'état des milieux sera mené. Les résultats diront si un

nouveau programme d'actions doit être engagé pour viser une gestion équilibrée de nos cours d'eau, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Ce dernier point fait déjà l'objet de toutes les attentions car cette année encore, notre territoire n'aura pas échappé à la sécheresse qui a sévi dès le début de l'été. Dans ce contexte de pénurie d'eau, la deuxième séquence des Assises de l'Eau sur "le changement climatique et la ressource en eau" prend toute son importance. C'est pourquoi, le préfet de l'Ardèche a organisé à l'automne les assises départementales de l'eau autour de trois thématiques essentielles : économiser, protéger et partager la ressource en eau. Ce premier échange se poursuivra en 2020 autour de questions portant sur les aides financières possibles, l'irrigation agricole ou encore, la mise à jour de l'arrêté cadre sécheresse.

Enfin, la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations", dite Gemapi, a été rendue obligatoire et donnée aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2018 (Loi Notre). Depuis deux ans, les élus du territoire travaillent de concert pour trouver la structuration la plus pertinente permettant une gestion intégrée de nos cours d'eau. Le Syndicat se voit conforté dans ses missions.

Les élus du Syndicat et le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2020.

Le président du Syndicat Eyrieux Clair
Bernard BERGER

Sommaire

Valorisation du patrimoine	p. 2, 10 & 11
Gestion des milieux aquatiques	p. 5
Qualité et quantité de la ressource	p. 8
Le coin nature	p. 12

Le Syndicat Mixte Eyrieux Clair...

Statut → Syndicat Intercommunal Mixte créé en 1997.

Présidence → Bernard Berger – Saint-Georges-les-Bains.

Vice-présidents → Maurice Roche – Mariac, Christophe Gauthier – Saint-Agrève, Claude Blanc – Saint-Sauveur-de-Montagut, Daniel Dorp – Chanéac, Alain Valla – Beauchastel.

Membres du bureau → Christian Alibert – Châteauneuf-de-Vernoux, Patrick Borrás – Beauvène, Raymond Fayard – Belsentes, Christophe Saby – Saint-Genest-Lachamp, Denis Serre – Le Cheylard, Gilles Quatremere – Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Moyens humains → 7 salariés (3 personnes pour la rivière, 2 techniciens Spanc, 2 secrétaires).

Compétences :

- la gestion de la rivière : animation et suivi du Contrat de rivière¹ Eyrieux Embroye Turzon ;
- le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : compétence facultative.

Composition → 62 communes des bassins versants Eyrieux-Embroye-Turzon dont :

- 59 communes pour la compétence "Rivière" ;
- 40 communes pour la compétence "Spanc".

Territoire d'action → 900 km² – 1 500 km de rivières pérennes.

- Eyrieux et affluents : Rimande, Aygueneyre, Saliouse, Eysse, Dorne, Talaron, Glo, Glueyre, Auzène, Dunière, Boyon ;
- Embroye ;
- Turzon.

[1] Contrat de rivière : programme d'actions en faveur des milieux aquatiques.

Valorisation du patrimoine

Des animations pour tous

Pour le grand public

Une balade initiatique à la botanique...

À Saint-Laurent-du-Pape, au hameau des sciences, organisé par la Capca¹, il était proposé de tester, comprendre, manipuler... autour des sciences devenues pour un jour, accessibles à tous. À cette occasion, le Syndicat a proposé une balade de plantes en plantes au fil de l'eau pour comprendre la rivière au travers de sa flore, écouter des contes et anecdotes sur les espèces emblématiques de la ripisylve et enfin, créer un herbier atypique (cyanotype) pour immortaliser la cueillette effectuée en chemin...



Fête de la Science à Saint-Laurent-du-Pape.

[1] Capca : Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Une manifestation...

Cette année, le Festival de l'Eau & de la Biodiversité s'est déroulé sur 3 communes...

C'est à Saint-Étienne-de-Serre que le coup d'envoi de la manifestation a été donné avec tout d'abord, un échange sur la végétation des berges. Une balade le long de l'Orsanne a permis de mieux connaître les espèces composant la ripisylve¹, son rôle et donner des idées pratiques pour l'entretenir, la gérer...



Sur les bords de l'Orsanne.



Quelques stands...

Ensuite à Saint-Sauveur-de-Montagut, les visiteurs ont découvert les richesses de la rivière au travers d'une dizaine d'ateliers ludiques : confection de poissons, cyanotypes, radeaux, découverte des insectes aquatiques, crustacés et autres animaux sauvages, ou encore le petit et le grand cycle de l'eau, le geste du pêcheur...

Enfin le dimanche matin, à Marcols-les-Eaux, la météo humide était propice au thème de la visite : suivre les pérégrinations d'une goutte d'eau dans le petit cycle de l'eau, depuis son captage jusqu'à son rejet dans le milieu naturel, en passant par la zone humide de Gourjatoux et les eaux minérales.

[1] Ripisylve : végétation bordant les rivières.



Du captage... à l'épuration.

Des interventions auprès des écoles

Cette année encore, plus de 300 élèves ont participé aux animations proposées par le Syndicat pour découvrir la rivière et son bassin versant. Pour une meilleure appropriation, les interventions sont réalisées sur un site proche de l'école, dans un environnement familier aux enfants.

Afin de relayer l'information auprès des parents et de la population, les productions des écoles de Saint-Sauveur, Marcols / Albon et Saint-Étienne-de-Serre, étaient exposées lors du Festival de l'Eau...



Les enfants en animation et une de leur production.





Pêche sur les bords de la Dorne.

Une sortie pour les élus

Un échange a été organisé sur la qualité de l'eau des rivières, qui fait l'objet d'une étude dans le cadre du bilan du Contrat de rivière (cf. page 6).

Un premier temps en salle a permis d'apporter des éléments théoriques sur les différentes qualités de l'eau : eau potable, eau de baignade, qualité

biologique. Un exercice pratique a suivi sur les bords de la Dorne, avec une démonstration de pêche de macro-invertébrés (larves de trichoptères, d'éphémères, de perles...). L'analyse de ces macro-invertébrés, tout comme celle des algues unicellulaires (diatomées) donne l'état de santé de la rivière.

Une sensibilisation des jardiniers amateurs

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (août 2015) interdit l'utilisation de pesticides dans les jardins privés. Cette même loi interdit également leur usage dans tous les espaces publics depuis le 1^{er} janvier 2017.

Bien qu'ils ne se voient pas à l'œil nu, ces produits sont omniprésents et ont des effets nuisibles sur l'environnement, combinés à un impact néfaste sur notre santé. Or, des solutions naturelles existent. Afin d'accompagner les jardiniers dans une démarche alternative, plusieurs rendez-vous leur ont été proposés au début du printemps.

D'abord des conférences, organisées aux Ollières-sur-Eyrieux, à Saint-Georges-les-Bains et à Vernoux-en-Vivaraux, ont permis d'expliquer les méthodes et techniques faciles à mettre en œuvre où la nature est un allié indispensable.

Ont suivi des ateliers pratiques à Saint-Agrève, lors de l'inauguration du jardin partagé, animé par Terre & Projets. Les visiteurs ont confectionné des refuges à auxiliaires (abeille solitaire, perce-oreille...) et sont repartis avec des recettes naturelles permettant de fabriquer engrais, fongicides, insecticides...

Enfin, les 5 classes de l'école des Ollières-sur-Eyrieux ont réalisé des plantations et des hôtels à insectes (dans le jardin de l'école et au jardin partagé de la commune) pour offrir le gîte et le couvert aux insectes utiles au jardin.



Des conférences...

L'agriculture biologique, une aubaine pour les abeilles

L'agriculture biologique serait profitable aux colonies d'abeilles mellifères, telles sont les conclusions d'une étude menée durant 6 ans par des chercheurs du CNRS, de l'INRA et de La Rochelle Université (juin 2019), auprès de colonies d'abeilles domestiques.

Entre mai et juin sur les parcelles conventionnelles, les abeilles souffrent du manque de fleurs car certaines espèces ont fini leur floraison (comme le colza) alors que les autres ne l'ont pas encore commencée (comme le tournesol). Cette période de "disette" n'a pas lieu sur les parcelles cultivées en agriculture biologique car les adventices, appelées à tort "mauvaises herbes", y sont tolérées et comblent alors ce déficit. Cela se traduit par une augmentation de la production de couvain, de miel et une diminution de la mortalité d'abeilles due aux pesticides.



Des ateliers...



Des animations...

Zoom sur le Petit Cycle de l'Eau

L'eau circule sans interruption à la surface de la Terre, grâce au grand cycle de l'eau, aussi appelé cycle naturel. Durant ce cycle, l'eau se trouve sous différentes formes : liquide, solide ou gazeuse. L'homme a mis en place un système lui permettant de traiter, stocker, épurer... cette ressource en eau, grâce au petit cycle de l'eau ou cycle domestique.

Ce petit cycle compte plusieurs étapes qui assurent une bonne gestion de la ressource :

1. le captage ;
2. le traitement ;
3. le stockage ;
4. la distribution ;
5. la collecte ;
6. la dépollution ;
7. le retour à la nature.

Un exemple, le cycle domestique sur la commune de Marcols-les-Eaux :



Gestion des milieux aquatiques

Tout savoir sur la zone humide du Creux de l'Âne

Sur la commune de Saint-Agrève, un important chantier de restauration de la tourbière du "Creux de l'Âne", au lieu-dit les Grenouilles, a eu lieu en 2016 et 2017.

Ce site présentait un état de dégradation important causé par le drainage de la zone humide et le recalibrage du ruisseau pour permettre une plantation de résineux. Les travaux ont consisté à redonner un fonctionnement plus naturel à cette zone humide en coupant les résineux, rebouchant les drains et en permettant au cours d'eau de retrouver quelques méandres. Après les travaux, le site pouvait paraître désordonné car de nombreux chablis¹, du bois mort voire même des trous d'eau et des petits bouleaux, etc. étaient encore présents. Mais à y regarder de plus près, c'est le signe d'une véritable reconquête de la nature qui s'opère. Il s'agit à présent de laisser la nature se remettre de ces travaux et de suivre l'évolution, voire le retour des espèces animales et végétales de ce secteur particulier.

En effet, cette tourbière abrite de nombreuses espèces dont le mode de vie dépend à la fois des milieux gérés par l'agriculture présents tout autour et des zones de tranquillité, comme la zone humide. Cette alternance de milieux est nécessaire au développement de certaines espèces faunistiques et floristiques et où l'activité humaine a toute sa place dans la gestion de ces milieux.

Les travaux ont été entrepris par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN) dans le cadre du Contrat de Rivières Eyrieux Embroye Turzon porté par le Syndicat Mixte Eyrieux Clair, et ont été financés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Abattage des résineux.

[1] Chablis : arbres tombés au sol.



Tourbière du Creux de l'Âne.



Vers la fin du 2^e Contrat de Rivière...

Le deuxième Contrat de Rivière, initié en 2014 pour une durée de 5 ans, est arrivé à terme en octobre ; l'heure du bilan est donc arrivée.

Afin de faire le point sur les actions menées durant les cinq années du contrat de rivière, une **étude bilan de la procédure** est actuellement menée. Cette étude s'intéresse à :

- vérifier si les objectifs ont été atteints, en comparant l'état initial et l'état final ;
- identifier les réussites et les causes d'éventuels dysfonctionnements ;
- réaliser une évaluation sur le fonctionnement institutionnel (structure, périmètre...) et sur les outils mis en œuvre (procédure contrat de rivière), etc.

En parallèle, sont menées des études plus spécifiques sur les éléments naturels afin de définir l'état du milieu. Depuis cet été, sont menées sur les trois bassins versants Eyrieux, Embroye et Turzon, diverses campagnes pour analyser :

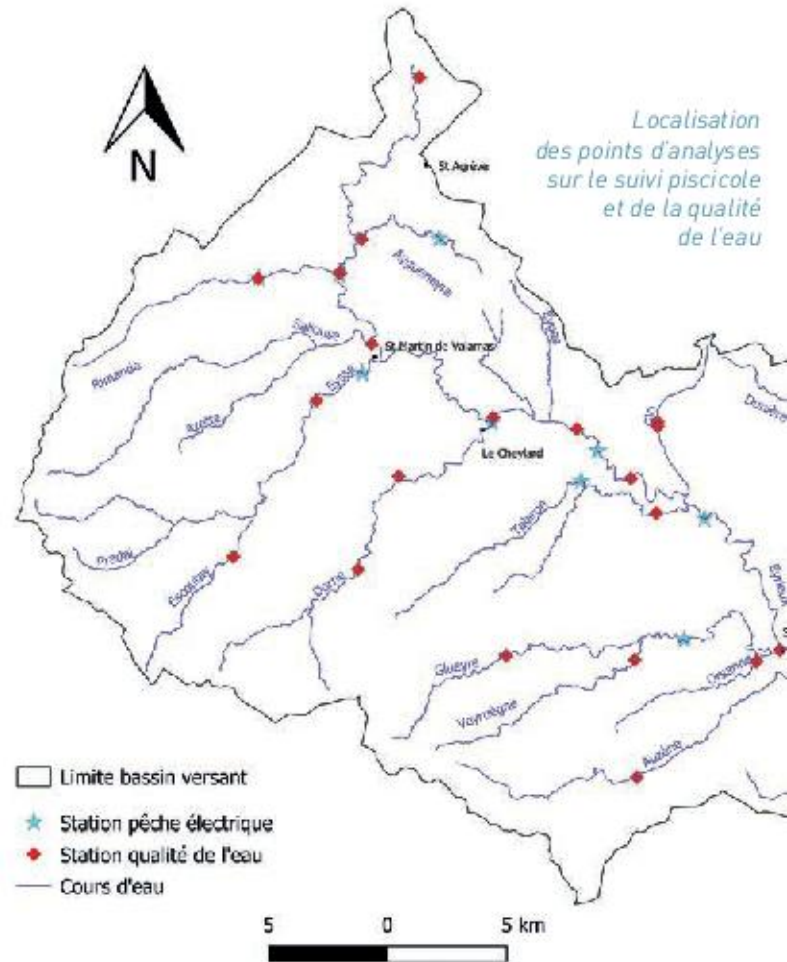
- **la qualité des cours d'eau** en s'intéressant aux paramètres physico-chimiques, biologiques et aux aspects quantitatifs pour évaluer la qualité de l'eau, la comparer avec les données antérieures et préciser l'impact des actions réalisées ;



Pêche des macro-invertébrés, un des indicateurs de la qualité biologique.

- **les peuplements piscicoles** pour connaître l'état actuel des populations de poissons et les comparer avec l'état théorique attendu, avec les campagnes précédentes et mettre en valeur les améliorations / contraintes pour les espèces patrimoniales ;
- **les peuplements astacicoles** (écrevisses) en actualisant les données recensées en 2005 et, ainsi, connaître et comparer l'état actuel des populations, analyser les évolutions et montrer les progressions ou les contraintes ;
- **l'évolution du profil en long de l'Eyrieux aval** pour comparer l'état actuel avec les situations précédentes, faire le point sur l'évolution morphologique et le fonctionnement hydro-sédimentaire du lit de l'Eyrieux.

Ce travail est long et fastidieux car de nombreuses données doivent être analysées, compilées, comparées... et les études sur le milieu doivent être réalisées sur plusieurs saisons pour certaines, afin d'être représentatives. En découlera un programme de gestion futur pour pérenniser les acquis d'une part, et répondre aux problématiques locales mises en exergue, d'autre part.



Zoom sur les pêches électriques

Quels sont les objectifs ?

Une pêche électrique [1] permet d'échantillonner les poissons présents sur une rivière : compter le nombre d'espèces, d'individus par espèce, évaluer les classes d'âge (alevins, jeunes, adultes) et leur poids.

Les poissons permettent de calculer l'Indice Poissons Rivière (IPR), un des indices biologiques déterminant la qualité du milieu. Les résultats obtenus sont comparés avec des données théoriques permettant d'attribuer une note. Cette évaluation est comparée avec les données antérieures existantes et permet d'apprécier l'efficacité des actions réalisées, les perturbations restant à traiter...

Lors des périodes de sécheresse, des pêches peuvent être réalisées pour sauver des poissons restés coincés dans des mares ou lorsque des travaux en cours d'eau sont prévus, pour protéger la population piscicole du site concerné. Les poissons pêchés sont alors déplacés vers un milieu plus favorable : on parle de pêches électriques de sauvetage.

Comment se déroule-t-elle ?

À l'aide d'un générateur, un courant électrique est créé dans l'eau et vient interférer avec le système sensoriel des poissons. Ces derniers sont "paralysés" un court instant ou attirés vers l'électrode (2), ce qui permet de les attraper grâce à une époussette. Ils sont ensuite mis dans un seau pour être ramenés dans un vivier (3). Dans un second temps, l'ensemble des poissons pêchés sont triés par espèce (4) afin d'être identifiés, pesés, mesurés (5). Les poissons sont ensuite relâchés vivants dans le milieu.

16 pêches électriques ont été réalisées dans le cadre de l'étude piscicole, dont une sur la Dorne. La rivière étant relativement large, 2 électrodes (1) étaient nécessaires pour réaliser un inventaire exhaustif. Une très grande quantité de poissons a été prélevée, des alevins aux adultes, dont quelques truites fario (6) malgré un habitat peu favorable à cette espèce sur le secteur pêché.



Adopter les bons gestes

Fils de pêche, hameçons, bouchons, emballages d'appâts, etc. sont souvent retrouvés le long des berges.

À quel pêcheur n'est-il pas arrivé que sa ligne reste enchevêtrée dans les arbres ? Dans cette situation, le réflexe est de casser le fil et de l'abandonner sur place avec plomb, hameçon... Mais ce geste qui paraît anodin ne l'est pas en réalité. Entre les hameçons coincés dans les becs ou plantés dans l'œsophage, les fils emberlificotés autour des ailes ou des pattes, ce sont autant de causes d'étouffement, d'emmêlement qui tuent poissons, oiseaux et mammifères.

Cet été, une truite et un cincle plongeur, deux espèces patrimoniales, ont été retrouvés prisonniers : l'un accroché à l'hameçon, s'est épuisé à tenter de se débattre et l'autre emmêlé dans le fil, s'est blessé en voulant se dégager.

Il est demandé aux pêcheurs de ne pas délaissier son matériel mais de le récupérer car ce sont autant de déchets qui en plus de polluer, mutilent voire tuent les animaux piégés.



À savoir

Ces bouches d'égout qui n'en sont pas !

Les grilles ajourées, appelées à tort "bouches d'égout", sont en réalité des regards de récupération d'eau pluviale. Les eaux qui s'écoulent dans ces canalisations se jettent **directement sans traitement** dans le milieu naturel : rivières, mers, océans. Elles se trouvent souvent à côté de plaques pleines qui collectent les eaux usées jusqu'à une station d'épuration.



Un exemple à Gruissan.

Afin de sensibiliser la population, certaines collectivités inscrivent des messages à côté de ces regards d'eau pluviale. En quelques mots, sont expliquées les conséquences immédiates engendrées, quand ces grilles sont prises pour des poubelles !

Il convient donc de faire la distinction entre ces plaques afin d'éviter tous risques de pollution dus à des rejets nuisibles (peintures, mégots, détergents...). Une appropriation des bons réflexes par tous est gage d'un cours d'eau de bonne qualité qui permet une bonne aptitude à la vie aquatique, à l'eau potable, aux loisirs...

Tous concernés pour économiser l'eau

Même si l'eau sort simplement de nos robinets, cette ressource se raréfie et il devient urgent de la préserver...

Cette année encore, la rudesse de l'été s'est fait ressentir relativement tôt induisant des arrêts sécheresse dès le 4 juillet sur le département de l'Ardèche. Cette période estivale où la ressource en eau est la moins disponible correspond aussi à la période où la demande est la plus forte. À cela s'ajoute le changement climatique qui modifie la répartition des précipitations à la surface de la Terre. Or, la quantité d'eau qui circule à la surface du globe grâce au cycle de l'eau, reste toujours la même !

Pour continuer à satisfaire tous les besoins (eau potable, agriculture, loisirs et milieu naturel), un changement de pratiques s'impose.

Des gestes simples, de la maison au jardin pour les particuliers...

En changeant quelques habitudes, de nombreux m³ d'eau peuvent être économisés et notre facture d'eau se voir allégée.

Quelques astuces à adopter dans son logement :

- s'équiper de réducteurs de débits, mousseurs, chasse d'eau économique... ;
- installer un mitigeur thermostatique pour atteindre la température désirée rapidement ;
- faire la chasse aux fuites ;
- ne pas laisser couler l'eau pendant le lavage des mains, des dents, de la vaisselle ;
- privilégier la douche au bain, se munir d'un sablier de douche ;
- ne faire tourner sa machine à laver le linge ou la vaisselle que lorsqu'elles sont pleines ;
- réutiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser les plantes ;
- récupérer l'eau de pluie pour arroser son jardin ;
- arroser le soir afin d'éviter une évaporation trop rapide ;
- pailler autour de ses cultures pour retenir l'humidité...

Les gestes à bannir :

- laisser couler l'eau pendant le lavage de la vaisselle, dents, mains ;
- laisser un robinet goutter ;
- ne prendre que des bains ;
- arroser en plein soleil, arroser sa pelouse...



Un robinet qui goutte = plus de 30 000 litres perdus.

À la chasse aux fuites pour les collectivités...

Bien que la réglementation impose des rendements de distribution minimum à respecter, ceux-ci sont très disparates d'une collectivité à l'autre, entre 35 % à 90 %. Sur le département de l'Ardèche, le Schéma Départemental AEP¹ a fixé un objectif de 75 % de rendement global des réseaux de production, d'adduction et de distribution. Pour y parvenir, les collectivités engagent des travaux permettant d'identifier et réparer les fuites, reprendre l'étanchéité des réservoirs ou mettre en place des compteurs de sectorisation facilitant la localisation des fuites et donc leur réparation.

L'atteinte de cet objectif sur notre territoire permettra à terme, une économie de l'ordre de 245 000 m³ d'eau.

Les collectivités sont encouragées également à réduire les volumes consommés dans les bâtiments, les espaces publics, les voiries... en :

- installant des dispositifs hydro-économes dans les bâtiments publics (salles des fêtes, mairies, écoles, cantines) ;
- optimisant les systèmes d'arrosage et mettant en place des récupérateurs d'eau de pluie, un arrosage goutte-à-goutte ;
- paillant les massifs, les parterres pour limiter l'arrosage et conserver l'humidité ;
- plantant des espèces peu exigeantes en eau ;
- sensibilisant les agents et administrés...



Des changements de pratiques en agriculture...

Les restrictions d'usage de l'eau demandées lors des arrêts sécheresse concernent aussi l'agriculture. Pour faire face aux pénuries, les agriculteurs peuvent être amenés à modifier leur pratique.

Des solutions sont préconisées en fonction du type d'arrosage, des plantations, du sol ou du terrain comme :

- favoriser le stockage d'eau par retenue collinaire*, quand la surface le permet. Le remplissage se faisant uniquement l'hiver et par ruissellement, elle n'est pas soumise aux arrêts ;

Quelques chiffres...

Douche = 30 à 60 litres.

Lessive = 60 litres.

Bain = 150 à 200 litres.

Laver sa voiture dans une station de lavage nécessite 60 litres contre 200 litres avec un tuyau d'arrosage !

[1] Le Schéma Départemental d'Adduction en Eau Potable dresse un bilan de la situation de l'alimentation en eau potable et propose des scénarios d'évolution dans un but de sécurisation de la situation, aux plans qualitatif et quantitatif.

- privilégier un arrosage par aspersion de nuit, les jours non ventés, en ciblant bien la partie de la plante à arroser (goutte-à-goutte par exemple) ;
- s'équiper de programmeurs pour maîtriser les apports, de capteurs d'humidité du sol pour déclencher l'arrosage quand il est nécessaire ;
- ajuster les apports en fonction de l'état végétatif de la plante car les besoins ne sont pas identiques selon les différents stades de croissance ;
- bien connaître la capacité de rétention de son sol pour arroser à bon escient...

* Ne pas faire l'amalgame

Souvent est employé de manière erronée le terme de "retenue collinaire". Cette dernière est positionnée **hors cours d'eau** et se remplit **uniquement** par les eaux de ruissellement. Lorsqu'une retenue est située sur cours d'eau ou alimentée par une rivière, il s'agit d'une retenue par barrage ou par dérivation d'un cours d'eau.



Retenue collinaire.



Retenue par barrage.

Des nouvelles du Spanc

Tout savoir sur l'assainissement semi-collectif ou non-collectif regroupé

L'assainissement collectif récupère les eaux usées de plusieurs habitations pour les acheminer jusqu'à une station d'épuration ; la gestion est prise en charge par une collectivité. L'assainissement autonome traite les eaux usées d'une habitation individuelle (sur la parcelle) ; l'installation et l'entretien sont à la charge du propriétaire. L'assainissement semi-collectif est un "mix" entre les deux : c'est le traitement de plusieurs habitations regroupées qui ne bénéficient pas de l'assainissement collectif. Il fait le plus souvent partie de l'assainissement individuel.

Selon la capacité d'accueil du groupement d'habitations, la réglementation change :

- ≤ 20 EH² : arrêté du 7 mars 2012, relève du Service Public d'Assainissement Non collectif (Spanc) ;
- > 20 EH et < 200 EH : arrêté du 21 juillet 2015, relève du Spanc ;
- ≥ 200 EH : arrêté du 21 juillet 2015, relève du service Police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires (DDT) voire du Spanc.

Les avantages

- Diminution du coût pour les propriétaires pour la mise en place et l'entretien de la filière.
- Diminution de l'emprise au sol car un seul assainissement pour plusieurs maisons et non un par habitation.
- Quand le terrain de l'habitation est trop petit, voire inexistant pour l'installation d'un assainissement.
- Possibilité d'obtention d'aides départementales : jusqu'à 1 000 € par propriétaire.

Les difficultés

- Nécessité de se concerter entre propriétaires pour trouver une parcelle, choisir la filière...
- Créer une association pour gérer, entretenir la filière...
- Trouver un terrain commun sur lequel sera installée la filière.

L'équivalent habitant (EH) correspond à la quantité de pollution émise par une personne sur une journée. Cela permet ainsi de déterminer la capacité de traitement d'un assainissement.

1 EH = 1 pièce principale (article 5 de l'arrêté ministériel du 7 mars 2012).

Respecter les débits réservés dans les rivières

En cours d'eau, les propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages hydrauliques ont l'obligation de restituer un débit minimal permettant de garantir tous les usages et le bon fonctionnement de l'écosystème rivière, et ce, **tout au long de l'année**. Ce débit minimal obligatoire, appelé "débit réservé" ou "débit minimum biologique", correspond au 1/10^e du module³ de chaque cours d'eau. Les exploitants sont tenus de mainte-

nir le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages pour assurer ces débits minimaux dans le lit de la rivière. Cette obligation est stipulée dans l'arrêté d'autorisation d'exploitation définissant précisément le débit à maintenir où se trouve l'ouvrage concerné.

Des contrôles sont effectués par la Police de l'eau et de la pêche qui peut alors délivrer des contraventions si ces débits ne sont pas respectés.



(2) EH : équivalent habitant.

(3) Le module correspond à une synthèse des débits moyens annuels d'un cours d'eau sur une période de 15 ans minimum.

RÉALISATION

Des milieux humides à valoriser et protéger



Bienvenue "Entre Colin et Coleyre"

Après Chanéac, Le Cheylard, Saint-Sauveur-de-Montagut, Marcols-les-Eaux, Dunières et Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, c'est sur la commune de Chalencon que le 7^e Chemin de l'Eau a été aménagé début septembre. Ce sentier traverse les bassins versants de deux petits ruisseaux, le Colin et la Coleyre, et emprunte le chemin vieux qui permettait de relier le Pont de Chervil à Chalencon, avant la construction de la route départementale. Le départ se situe sur le parking de la gare de Chervil, où un panneau d'accueil présente le tracé (cf. photo).

Sur les 3 km constituant le parcours, cinq pupitres retracent le voyage en "3D" de la rivière dans son territoire : découvrir la rivière depuis sa source à sa confluence, comment elle évolue dans l'espace et dans le temps et comment l'homme a apprivoisé l'eau dans les secteurs de pente. Un rendez-vous accessible toute l'année...



Les prairies humides fleuries mises à l'honneur

Le Syndicat Eyrieux Clair s'est associé à la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour organiser en 2019, le premier concours ardéchois sur les "Prairies Humides Fleuries". Au printemps, le jury, composé des deux organisateurs, accompagnés du CEN¹, PNRMA², CBNMC³ et GDSA⁴, a visité 6 exploitations agricoles situées sur le plateau de Saint-Agrève. Le lauréat a été mis à l'honneur le 8 septembre, à l'occasion du salon Fromaniac.

Ce concours a un double objectif : mettre en valeur les bonnes pratiques agricoles et valoriser les prairies naturelles présentant le meilleur équilibre entre enjeux agricoles (rendement, qualités alimentaires du fourrage...) et écologiques (diversité floristique, protection de la ressource en eau, des paysages...).

Ainsi, il récompense les plus belles prairies supports de production et non les produits issus de l'exploitation de la prairie, ce qui en fait une de ses particularités...

Les zones humides, réservoirs d'eau douce et de biodiversité, assurent de nombreux services : elles stockent l'eau et la restituent en période d'étiage, l'épurent, protègent les rives, sont très productives en biomasse, captent le CO₂ présent dans l'atmosphère, etc. Or, ces milieux sont fortement menacés car ils sont souvent perçus comme négatifs et sont asséchés : 50 % de leur surface a disparu entre 1960 et 1990. Leur préservation est aujourd'hui actée, ces zones font l'objet d'une attention particulière pour lesquelles des actions de sauvegarde, mise en valeur ou renaturation sont menées.

À savoir

Plus de 85 % des zones humides locales sont gérées et entretenues par les agriculteurs.



Visite du jury dans une des six exploitations.



Remise des prix.

(1) CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels.
 (2) PNRMA : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.
 (3) CBNMC : Conservatoire Botanique National du Massif Central.
 (4) GDSA : Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche.



Rivière en Bon État

Le 11 décembre 2019 à Saint-Martin-de-Valamas, les élus du Syndicat, en présence du directeur régional de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), étaient réunis pour l'inauguration du label "Rivière en bon état" décerné pour les rivières Eyrieux amont, Rimande et Saliouse.

Ce label, instauré par l'Agence de l'Eau RMC, est attribué aux rivières présentant un bon état écologique. Il salue et encourage tous les efforts réalisés par les acteurs locaux pour préserver et reconquérir la qualité des milieux aquatiques et permet à tous d'identifier les rivières affichant une bonne qualité écologique.

Pour obtenir ce label, les critères s'appuient sur des données qualitatives, quantitatives, morphologiques... et ce, sur plusieurs années. D'autres rivières sont également en bon état sur les bassins Eyrieux, Embroye et Turzon mais ne disposent



Inauguration, le 11 décembre 2019.



pas de données suffisantes ; elles ne peuvent donc pas se voir attribuer ce label. Sur les cours d'eau présentant encore des dégradations, les actions se poursuivent mais selon le degré de dysfonctionnement, le milieu met plus ou moins longtemps à réagir.

Restaurer les écosystèmes aquatiques en assurant la continuité écologique

La Continuité écologique est un des éléments contribuant à l'atteinte du bon état des cours d'eau, comme demandé par la Directive-Cadre sur l'Eau (2000/60/CE du 23 octobre 2000). Il s'agit d'assurer la libre circulation de la faune (dont les poissons) et des sédiments dans le cours d'eau. Dès lors qu'il existe un obstacle sur une rivière, son impact sur l'écosystème est plus ou moins important, selon sa hauteur, son emplacement et son équipement (vannes, passes à poissons...).

Un inventaire réalisé sur nos bassins versants a identifié quelques seuils fortement endommagés et qui ne présentaient plus ni usage ni possibilité d'équipement. En accord avec les propriétaires, des travaux ont consisté à raser deux ouvrages sur la rivière Eyrieux. Les seuils ont été partiellement ou totalement démontés et les bétons et ferrailles mis en décharge. À présent, la rivière retrouvera un fonctionnement plus naturel, les sables et les galets pourront librement transiter, tout comme les espèces pourront à leur gré, remonter ou descendre la rivière pour assurer leur cycle de vie...

Que dit la loi ?



Cours d'eau classés en liste 1 :

aucune nouvelle autorisation n'est accordée pour la création d'ouvrages, même équipés de passes à poissons.

Cours d'eau classés en liste 2 :

tout ouvrage faisant obstacle à la continuité doit être géré, entretenu et équipé pour être franchissables.

Cours d'eau non classés :

aucune obligation, sauf lors du renouvellement d'autorisation d'une microcentrale (puissance > 150 kW ou installation récente).

Les préconisations de la police de l'eau et de l'Agence de l'eau

Ouvrage ayant un usage et un droit d'eau :

aménagement du seuil avec passe à poissons.

Ouvrage sans usage ni droit d'eau :

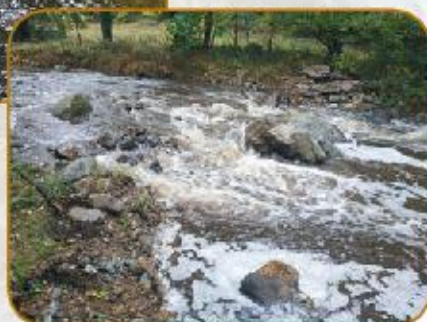
dérasement de l'ouvrage (- coûteux, + efficace).

Sur l'Eyrieux

Seuil de Guerrier



Avant travaux. ▶
Après travaux. ▶



Seuil de Murat



Avant travaux. ▶
Après travaux. ▶



La couleuvre vipérine

Bien que totalement inoffensive, la couleuvre vipérine est souvent victime de sa ressemblance par mimétisme avec la vipère aspic, par sa tête triangulaire et ses motifs rayés.

Habitat

Contrairement aux vipères préférant les milieux arides, ce petit serpent est inféodé aux milieux humides. Elle affectionne les zones de courant autant que les milieux stagnants, dès que sa nourriture y est abondante.

Morphologie

Son corps présente un corps fin et une queue effilée, une tête triangulaire avec un museau arrondi et des pupilles rondes.

Son dos, de couleur gris-vert, présente des zigzags bruns alors que son ventre est plus clair, ponctué de taches sombres.

Les mâles mesurent entre 50 et 70 cm alors que les femelles peuvent atteindre 1 m.

La vipère, quant à elle, est plus petite, elle a un corps épais avec une pointe courte, une tête triangulaire au museau tronqué et les pupilles fendues.

Reproduction

La couleuvre est ovipare¹ et pond ses œufs sous des pierres, racines... de mai à juin. Ils éclosent après 40 à 60 jours en donnant naissance à des jeunes d'environ 18 cm.

Alimentation

Les jeunes se nourrissent de têtards ou d'alevins et les adultes, de petits poissons, amphibiens, insectes aquatiques, etc.

Comportement

La couleuvre mène une vie essentiellement diurne² où elle s'expose au soleil pour se réchauffer. Elle hiberne d'octobre à avril cachée dans des anfractuosités. Plusieurs individus peuvent cohabiter dans la même cachette.

En cas d'agression, elle s'enroule en spire, aplatit sa tête et siffle, comme la vipère, ou bien fuit dans l'eau, mais ne cherche pas à mordre.

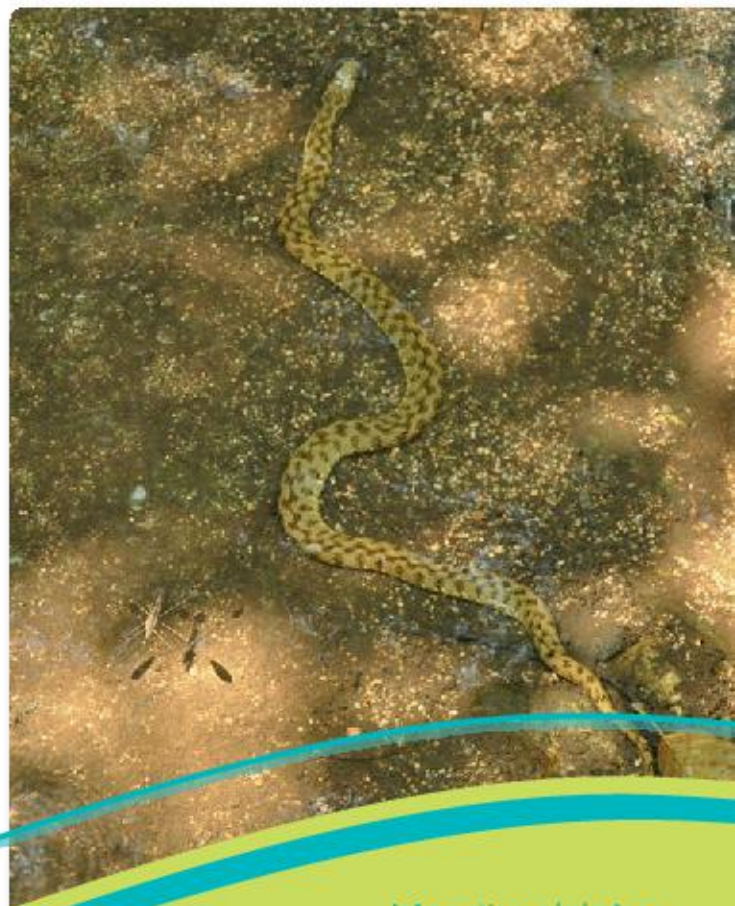


[1] Ovipare : qui pond des œufs.

[2] Diurne : relatif au jour.

Carte d'identité

Classe → Reptile
 Ordre → Squamate
 Famille → Colubridé
 Genre → *Natrix*
 Espèce → *maura*



Informations générales :

Directeur de la publication : Bernard Berger

Rédaction : Syndicat Eyrieux Clair

Crédit photos : Syndicat Eyrieux Clair

N° ISSN 1959 - 707X - Dépôt légal : janvier 2020

Impression et mise en page : www.impressions-modernes.fr Imprim'Vert

Création : Amélie Blaës 06 10 89 38 10